



TOUT SAVOIR SUR LE PLAN DE RELANCE

La proposition de plan de relance de la Commission européenne a été présentée le 27 mai par sa présidente, Ursula von der Leyen. Il s'agit d'un fonds de 750 milliards d'euros dont 500 milliards sous forme de subventions et 250 milliards sous forme de prêts. Ce nouvel instrument financier contient des avancées intéressantes qui étaient encore impensables il y a peu. Pour autant, on est encore loin de ce que les écologistes ont proposé et même de ce qui a été voté par le Parlement européen. Quelques explications.

QUELQUES DATES

7-9 avril 2020 échec de l'Eurogroupe

Les ministres des finances de la zone Euro n'ont pas réussi à s'entendre.

Quelques explications

23 avril 2020 échec du sommet européen

Les chef•fe•s d'États ont cependant adopté la feuille de route pour la relance et chargé la Commission de faire une proposition pour la mise en place d'un fonds de relance

15 mai 2020 résolution du Parlement européen

Le Parlement européen a adopté une résolution pour un « <u>Nouveau Cadre Financier Pluriannuel,</u> <u>ressources propres et plan de relance</u> » **Notre réaction**

Incapables de se mettre d'accord, les chef·fe·s d'État ont chargé le président du Conseil européen, Charles Michel, et la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, de commencer à travailler sur une feuille de route pour un plan de relance

résolution du Parlement européen

Le Parlement européen a adopté une résolution pour une « <u>Action coordonnée de l'Union pour combattre la pandémie de COVID-19 et ses conséquences</u> »

Notre réaction

plan de transition des Verts/ALE

Le groupe Verts/ALE a présenté ses propositions pour un plan de transition pour le monde d'après

27 mai 2020 plan de relance de la Commission

Présentation par la Commission européenne de son plan pour « <u>Réparer les dommages et préparer</u> <u>l'avenir pour la prochaine génération</u> »

QUELQUES DÉFINITIONS

Conseil européen

Institution qui réunit les chefs d'État ou de gouvernement des 27 États membres

Sommet européen

Réunion des chefs d'États des 27 États membres

Eurogroupe

Réunion des ministres des finances de la zone euro

L'Eurogroupe est informel : son existence n'est pas prévue dans les traités, alors que son influence sur les décisions du Conseil est grande. Les écologistes ont critiqué à plusieurs reprises son fonctionnement peu transparent et démocratique.

Cadre financier pluriannuel (CFP)

Budget à long terme de l'Union européenne

Le cadre juridique du budget européen est fixé dans les articles 310 à 324 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE - traité de Rome). Le CFP fixe les limites des dépenses de l'UE - dans l'ensemble et par domaine d'activité - pour une durée d'au moins cinq ans. Les récents budgets européens couvraient sept années. Les objectifs du CFP sont de prévoir et de mettre en cohérence les dépenses de l'UE et ses priorités politiques, mais aussi d'assurer la discipline budgétaire, c'est-à-dire une gestion équilibrée du budget de l'UE.

Ressources propres

Ressources directes, indépendantes des États membres

À l'origine, le budget européen était conçu pour être alimenté entièrement par des « ressources propres ». Aujourd'hui, près de 75% des ressources proviennent des contributions payées par les États membres. En 2019, seules 28% des ressources de l'UE sont des ressources propres.

C'est un problème parce que, puisqu'ils en sont les principaux contributeurs, cela donne un droit de regard très important des États membres sur l'utilisation du budget de l'UE et entretient une logique de « juste retour » - « j'ai donné tant donc je dois recevoir autant » - qui entraîne des négociations sans fin.

Mutualisation de la dette

La mutualisation de la dette se fait sous forme d'« euro-obligations » (eurobonds-coronabonds) qui sont des obligations émises au nom de l'Union européenne et non de chaque État membre

Il s'agit donc d'un instrument financier qui permet de mutualiser - partiellement (dans le cas des « coronabonds » qui concernent l'endettement lié à la crise du COVID-19) ou totalement (dans le cas des «eurobonds») - la dette. Cet instrument, qui a été imaginé selon de multiples variantes, est demandé depuis des années par les écologistes européen·ne·s. Il s'agit d'un instrument de solidarité financière. L'un des intérêts de la mutualisation de la dette est d'obtenir des taux d'emprunt très intéressants pour l'ensemble des États membres et, ainsi, de limiter la spéculation sur la dette nationale des États membres les plus affaiblis par la crise économique. Un tel instrument de dette commun n'existe pas encore pour des raisons politiques, de compatibilité avec les traités, etc.

Obligations de relance (recovery bonds)

Proposées par le Parlement européen et reprises par la Commission européenne dans son plan de relance et son programme « Next Generation EU », il s'agit d'obligations émises par la Commission européenne pour financer une partie de son plan de relance

C'est la Commission qui empruntera, au nom des 27 États membres. Pour ce faire, elle demande aux États membres de faire sauter le plafond qui limite actuellement sa capacité d'emprunt.

Comment ces obligations seront-elles remboursées?

Les modalités de remboursement ne sont pas encore définies mais la Commission envisage que le programme puisse être financé complètement par de nouvelles « ressources propres », de façon à ce que les États membres ne doivent pas engager des ressources de leurs budgets nationaux.

La différence avec les « coronabonds », c'est que les fonds serviront uniquement à financer des programmes européens gérés par la Commission.

Semestre européen

Mécanisme de coordination des politiques économiques et de surveillance budgétaire entre les États signataires du Pacte budgétaire européen, sous la supervision de la Commission, et qui émet des recommandations promouvant libéralisations et privatisations

CE QUI EST INTÉRESSANT

1 Une avancée vers la mutualisation de la dette

Le plan acte la mise en oeuvre d'un principe de la mutualisation de la dette (voir définition page 2). C'est donc un véritable mécanisme de solidarité qui évitera un endettement supplémentaire des États, leur laissant ainsi des marges d'action, et limitera la spéculation des marchés financiers sur la dette des États les plus affectés, Espagne et Italie en tête.

Ainsi l'Union prend en charge les efforts communs pour répondre à la crise sanitaire et économique et à ses conséquences sociales. Pour dessiner l'avenir : il était important de valider ce mécanisme de solidarité.

2 De nouvelles ressources propres

Le plan propose aussi l'introduction de nouvelles ressources propres (voir définition page 2). C'est une bonne nouvelle parce que cela permettra, enfin, à l'Union européenne de retrouver une autonomie politique sur une partie plus importante de son budget.



Contrairement à ses récentes annonces, la Commission n'a toujours pas concrétisé sa proposition de créer de nouvelles ressources propres : la modification de la Décision relative aux ressources propres (leur cadre législatif) ne comprend pas les nouvelles taxes évoquées (notamment celle basée sur les activités des grandes multinationales, ainsi que celle portant sur les géants du numérique). Nous regrettons, par ailleurs, l'absence dans les discussions d'une taxe sur le kérosène - qui serait pourtant le moyen

de mettre fin à la concurrence déloyale de l'aérien vis-à-vis des transports plus propres, comme le train - et d'une taxe sur les transactions financières. De plus, nous espérons que les nouvelles ressources propres seront permanentes et pas temporaires comme le souhaitent certains États. La création de nouvelles ressources propres, dans un volume conséquent, est essentielle. Nous avons besoin de cette fiscalité européenne qui permet d'assurer notamment l'autonomie démocratique du Parlement.

3 Les subventions

L'argent emprunté sera distribué majoritairement sous forme de subventions, permettant de ne pas peser pas sur les budgets nationaux. Il s'agit, à nouveau, d'une décision importante pour laisser aux États des marges de manœuvre budgétaires. Malgré tout, le choix d'une part de prêts risque d'être un facteur d'inégalité ou de difficulté pour certains États européens qui, pourtant, auront été particulièrement touchés par la crise.

4 Adossement au budget européen

Le plan proposé par la Commission est adossé au budget européen. C'est à la fois bien et pas bien. C'est bien parce que le Parlement européen est consulté sur l'utilisation du budget européen, donc c'est plus démocratique. Mais cette solution présente moins de souplesse pour les États membres car les fonds seront canalisés par des programmes européens déjà existants. Par ailleurs la proposition de budget présentée par la Commission est, au final, en baisse, alors que nous trouvions ce budget déjà insuffisant, puisque seuls 1100 milliards d'euros sont prévus pour 7 ans, quand le Parlement en demandait 1300!

CE QUI NE VA PAS ASSEZ LOIN

1 Le volume

Les écologistes proposaient un plan de 5 000 milliards d'euros. Dans sa résolution votée le 15 mai, le Parlement européen demandait 2 000 milliards d'euros. La proposition de la Commission est de 750 milliards d'euros, dont 500 milliards sous forme de subventions et 250 milliards sous forme de prêts.

2 Les conditionnalités « vertes »

La proposition de la commission ne définit pas les conditionnalités « vertes » d'octroi des subventions et des prêts. Or, l'utilisation des fonds est tout aussi importante que le mécanisme de financement. Le Green Deal européen doit être au cœur de la stratégie d'investissement du plan de relance. Mieux, au lieu d'un plan de relance, ce plan doit être un plan de transition qui contribue à la transformation sociale et économique de nos sociétés.

Les investissements doivent majoritairement et prioritairement être consacrés aux projets verts, notamment la restauration de la biodiversité, afin d'assurer, à l'avenir, la résilience de l'UE aux urgences sociales, sanitaires, économiques et géopolitiques. Le fonds de relance et le nouveau budget européen ne doivent en aucun cas financer des politiques nuisibles pour la planète et l'humain.

CE QUI POSE PROBLÈME

1 Les conditionnalités budgétaires « implicites »

La Commission prévoit un suivi de l'utilisation des fonds dans le cadre du « semestre européen », qui est un instrument d'impulsion de réformes dites « structurelles » d'inspiration néolibérale (réduction du secteur public, de la dette sociale, politiques « actives » de l'emploi, loi travail, etc.). Pour les écologistes, toute conditionnalité austéritaire serait inacceptable.

Le risque que le financement rogne sur des programmes existants

En focalisant son action sur un certain nombre de programmes stratégiques, le risque est que le financement d'autres programmes, considérés comme moins importants, voient leur budget baisser. C'est déjà le cas avec la part du budget consacrée aux programmes culturels et aux programmes à destination des jeunes puisque, par exemple, la proposition d'augmentation du budget d'Erasmus+ faite par la Commission est bien en-deçà des promesses faites par Ursula von der Leyen lors de son élection.

Par ailleurs, la Commission est tentée de dépenser la plus grande partie du budget de sept ans sur les premières années et de faire des coupes drastiques dans les programmes ensuite.

3 L'absence de la biodiversité et des services publics

Si la biodiversité était présente dans la résolution du Parlement européen, elle n'est mentionnée nulle part dans le plan de la Commission. Pourtant, nous savons que la pandémie de coronavirus est intrinsèquement liée à la destruction de la biodiversité. Pour les écologistes, ne pas agir est une faute. Dans leur plan, ils proposaient d'ailleurs un fonds de 150 milliards d'euros pour restaurer 30% de la biodiversité, terrestre et marine, d'ici à 2030.

Par ailleurs, le manque d'ambition sur le climat est, lui aussi, flagrant : seulement 25% des dépenses sont fléchées vers des projets « climat », aucun mécanisme d'adaptation au dérèglement climatique n'est prévu, pas non plus d'explication sur la mise en application du principe selon lequel les projets ne devront pas nuire à l'environnement (« do no harm principle »).

De même, nulle mention du soutien aux services publics alors que nous avons pu voir combien des services publics forts (santé, éducation, aides sociales, etc.) étaient indispensables pour protéger les citoyen•ne•s des effets de la crise.

EN RÉSUMÉ

Le plan de la Commission présente plusieurs avancées, mais certaines questions restent en suspens, notamment les modalités de répartition du fonds et le rôle qui sera donné au Parlement européen, seule instance de l'Union élue au suffrage universel direct. L'utilisation du fonds doit être faite de façon transparente et démocratique.

L'Union européenne a besoin de réponses fortes face à une crise historique. La Commission affiche de bonnes intentions et fait un pas dans la bonne direction. Il faut désormais aller plus loin, particulièrement sur le volume et les engagements pour le climat, la biodiversité et l'état de droit.

ET LA SUITE?

La suite immédiate est entre les mains du Conseil. Les États membres vont donc s'entendre entre eux pour trouver un accord sur le budget et le plan de relance, ainsi que pour prendre une décision sur les propositions de modification des ressources propres de l'Union européenne. Les citoyen•ne•s peuvent influer sur les négociations en mettant la pression sur leurs gouvernements respectifs.

Les négociations débuteront lors du sommet européen des 18 et 19 juin. Il s'agira, notamment, de convaincre les « quatre frugaux » – les Pays-Bas, l'Autriche, la Suède et le Danemark – qui préfèreraient que les sommes versées le soient sous forme de prêts – remboursables – plutôt que sous forme de subventions.

Le Parlement devrait voter cet été ou à l'automne le plan de relance et le nouveau budget pluriannuel. Il pourra, à cette occasion, envoyer un signal au Conseil si ce budget est trop amoindri au profit du fonds de relance. Certes, de nouveaux programmes européens vont être créés dans le cadre du budget européen, mais il est important que l'équilibre entre les différentes composantes du budget ne soit pas rompu. La reconstruction ne doit pas se faire au détriment de programmes utiles pour la solidarité ou la cohésion sociale.

Le nouveau cadre financier pluriannuel doit entrer en vigueur au 1er janvier 2021.

POUR ALLER PLUS LOIN



Comment sont faites les lois européennes ? (vidéo)



Petit historique des ressources propres de l'UE



Quelles sont les ressources propres de l'UE aujourd'hui?



PROTÉGER NOTRE AVENIR:

PLAN DE TRANSITION ET DE RÉSILIENCE DU GROUPE DES VERTS-ALE

Plus que jamais, les citoyen•ne•s du monde entier comprennent que la solidarité et la coopération sont indispensables pour surmonter la crise de la COVID-19. Ensemble, nous pouvons créer un autre avenir pour l'Europe et pour le monde. Un avenir plus résilient tant sur le plan social que sur les plans économique et environnemental. La question qui se pose à chacun.e d'entre nous est : dans quel monde voulons-nous vivre demain ?

À travers ce plan, nous appelons chacune et chacun d'entre nous à nous unir pour mettre en commun l'incroyable richesse collective des ressources matérielles et intellectuelles des peuples d'Europe **pour faire** de cette crise sans précédent une opportunité de reconstruire le monde socialement, économiquement et environnementalement et avec plus d'ambition que jamais.

Pour rendre cela possible, nous devons agir maintenant pour que cette transition soit durable, qu'elle garantisse que nos systèmes de santé puissent continuer à faire front et que l'Europe soit en pointe dans la prévention et la gestion des catastrophes. Tout doit être fait pour donner la priorité aux intérêts des patient•e•s et des travailleurs et travailleuses en première ligne et pour assurer la disponibilité de traitements et de vaccins abordables pour toutes et tous.

L'avenir de notre planète et de ses habitant•e•s doit être au coeur de cette transition. Le fonctionnement de notre économie doit changer de manière radicale. Il n'est plus temps de récompenser les grandes entreprises qui gardent les mauvaises habitudes du passé et leurs actionnaires. Au contraire, celles qui recevront des financements publics devront s'engager à aligner leurs activités économiques sur l'objectif de limiter le réchauffement climatique à moins de 1,5 degrés. Le salaire de leur PDG devra être plafonné et aucun dividende, bonus ou rachat de titres ne devra être autorisé pendant les deux prochaines années. Les entreprises qui se soustraient à l'impôt en pratiquant le dumping fiscal ou en ayant des filiales dans des paradis fiscaux ne devront pas être subventionnées par de l'argent public.

Pour construire un avenir résilient, nous avons besoin d'une économie au service de toutes et tous et davantage en harmonie avec notre planète si fragile. Le Pacte vert (Green deal) doit être au coeur de notre stratégie de transition afin de créer des emplois de qualité et de mettre notre économie au service d'une société plus juste et plus durable. Nos dirigeant es commettraient une faute et feraient preuve d'un grand manque de vision s'ils ne se saisissaient pas de l'occasion pour agir de manière décisive et collective pour construire l'Union européenne plus verte, plus résiliente, plus juste, plus stable, plus démocratique et plus égalitaire entre les genres dont nous avons besoin.

Nous appelons de nos vœux un plan d'investissements durable et massif qui mobilisera cinq mille milliards d'euros sur douze ans. Nous proposons d'apporter des changements fondamentaux sur le marché du travail, notamment l'interdiction des contrats sans précision de durée de travail hebdomadaire, la fin des travailleuses et travailleurs pauvres et la création, partout en Europe, de régimes de sécurité sociale universelle. Un « Pacte européen des soins » (Care Deal for Europe) permettra de concentrer notre énergie sur les services de santé, les services sociaux et l'éducation, sur la révision de l'équilibre travail-vie personnelle, sur l'offre de logements et sur la protection des plus vulnérables, qui qu'ils ou elles soient.

Cette crise trouve son origine dans la rupture de notre relation avec notre environnement. La déforestation, le trafic illégal d'espèces sauvages et la présence humaine excessive sur les habitats naturels des animaux ne sont que quelques-uns des facteurs qui contribuent à la propagation de nouveaux virus zoonotiques comme celui de la COVID-19. La dégradation de l'environnement, en particulier la pollution de l'air, a encore aggravé notre capacité à nous relever. Nous devons nous engager, à nouveau, à protéger notre planète pour créer un monde naturel riche et sain qui nous protègera à son tour. Dans le cadre du plan de transition, **le Pacte vert doit aider au démarrage de la transition de notre économie afin de garantir que tous les secteurs s'engagent sur la voie de la neutralité climatique.** La restauration de la biodiversité mondiale et la lutte contre la pollution doivent être parmi les priorités de l'UE. Nous proposons de repenser notre manière de produire et de nous nourrir, de construire et de rénover nos bâtiments, d'alimenter nos maisons en énergie, de voyager et de transporter nos marchandises. Pour notre survie collective, et celle de notre planète, cette transition n'est plus un luxe, mais une nécessité absolue.

Enfin, chez nous comme ailleurs, la démocratie et les droits humains sont menacés. L'UE doit s'opposer farouchement aux mesures autoritaires qui visent à restreindre la liberté de chacune et de chacun et doit agir pour endiguer la vague autocratique qui monte en Europe et dans le monde. La révolution numérique doit être canalisée afin d'être utile à toutes et à tous et de ne laisser personne de côté. Nous sortirons de cette crise plus fort•e•s et plus sages, ensemble. Un meilleur avenir est possible. Il est temps de nous en saisir.

DANS QUEL MONDE VOULONS-NOUS VIVRE DEMAIN?

Un monde où <u>la solidarité</u> l'emporte sur l'individualisme

Un monde qui <u>respecte notre planète</u> pour les générations à venir

Un monde où <u>l'économie</u> est au service de l'humain

Un monde où <u>l'unité</u> prévaut sur les replis nationalistes

Un monde qui donne une place à chacun•e grâce à <u>la révolution numérique</u>

Un monde où chaque voix compte

Nous devons tirer les leçons de cette crise

Nous devons agir autrement

Sortons de la crise plus fort·e·s

Ensemble, nous pouvons construire

Une transition durable

Un avenir résilient

POUR ALLER PLUS LOIN

Le plan de transition en entier (en ligne ou en pdf)

L'annexe du plan de transition

La présentation du plan <u>en vidéos</u> par les député·e·s européen·ne·s de la délégation Europe Écologie

La délégation Europe Écologie au Parlement européen, c'est une équipe de treize député·e·s européen·ne·s de combat pour vous représenter: François Alfonsi, Benoît Biteau, Damien Carême, David Cormand, Gwendoline Delbos-Corfield, Karima Delli, Claude Gruffat, Yannick Jadot, Michèle Rivasi, Caroline Roose, Mounir Satouri, Marie Toussaint et Salima Yenbou.

COMMENT NOUS SUIVRE?



europeecologie.eu



Les eurodéputé·e·s Europe écologie



@euroecolos



@europeecologie



EuroÉcolos

